



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rocodes

Question orale n° 1133

Texte de la question

M. Jean-René Marsac interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le contournement routier de l'agglomération rennaise. Par courrier du 20 août 2009, il indiquait que le « schéma national des infrastructures de transport » devait préciser avant la fin 2009 si le projet de contournement sud-est de Rennes serait ou non maintenu. Aucune réponse n'a encore été donnée. Quelles sont les autres solutions envisagées pour assurer la continuité de circulation sur l'autoroute des estuaires, dans la périphérie rennaise ? D'autre part, il aimerait savoir ce qu'il en est du projet de désengorgement de la rocade sud de Rennes et s'il existe des projets alternatifs en matière de transport de marchandises par voie ferrée entre la Bretagne-sud et Paris. Est-il envisageable de prévoir, par l'amélioration d'autres axes existants, des itinéraires *bis* entre la Bretagne-sud et Paris (tel par exemple Vannes-Redon-Châteaubriant-Laval) qui permettraient de désengorger la rocade sud de Rennes pour le transit de marchandises et pour les circulations en périodes de forte affluence touristique.

Texte de la réponse

ITINÉRAIRES DE DÉLESTAGE DE LA ROCADE SUD DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE

M. le président. La parole est à M. Jean-René Marsac, pour exposer sa question, n° 1133.

M. Jean-René Marsac. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, je souhaite vous interroger sur l'état d'avancement du projet de contournement routier dans la partie sud-est de l'agglomération rennaise.

Par courrier du 20 août 2009, vous avez indiqué que le schéma national des infrastructures de transport devait préciser, avant la fin 2009, si le projet de contournement sud-est de Rennes serait ou non maintenu. Aucune réponse n'a encore été donnée. Pouvez-vous nous dire quelle est aujourd'hui votre décision ? Les collectivités et les riverains sont toujours dans une incertitude qui pose problème pour les projets d'urbanisation.

Ce projet de contournement vise à la fois la continuité de la liaison autoroutière dans le cadre de ce qu'on appelle l'autoroute des Estuaires, mais aussi le désengorgement de la rocade de Rennes, particulièrement dans sa partie sud.

Quelles sont les solutions alternatives envisagées pour atteindre ces deux objectifs, dans l'hypothèse de l'abandon du contournement sud-est de Rennes ? Quelle part du trafic de marchandises en transit par la rocade rennaise peut être transférée au rail ? Des études sont-elles en cours pour envisager d'autres itinéraires à l'est afin d'assurer la continuité autoroutière, et au sud de l'agglomération pour désengorger la rocade ?

Parmi les alternatives possibles, est-il envisageable de prévoir, par l'amélioration d'autres axes existants, des itinéraires *bis* entre la Bretagne sud et Paris ? Je pense par exemple à une liaison Vannes-Redon-Châteaubriant-Laval qui correspond d'ailleurs à l'itinéraire emprunté par la majorité des véhicules entre la Bretagne sud et Paris avant que les rocades de Rennes soient réalisées et avant que la deux fois deux voies Vannes-Rennes fasse converger l'essentiel du trafic de transit vers l'agglomération rennaise. Cette solution permettrait de désengorger la rocade sud de Rennes pour le transit de marchandises et pour la circulation lors des périodes de forte affluence touristique. Je forme le voeu que cette alternative soit étudiée.

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur le député, je concentrerai ma

réponse sur le contournement sud-est de Rennes, qui est un projet de vingt kilomètres d'autoroute nouvelle et l'un des points les plus importants de votre question.

Comme je viens de l'indiquer à M. Menuel, à la suite du Grenelle de l'environnement, nous avons fait une revue des projets afin de s'assurer de leur pertinence et préparer le schéma national des infrastructures de transport qui vous sera présenté à l'automne.

Avant d'inscrire un projet dans ce schéma, il faut vérifier qu'il est bien conforme aux engagements du Grenelle de l'environnement. Dans le cadre du contournement sud-est de Rennes, il convient de savoir si une capacité autoroutière nouvelle apporte des agréments nouveaux aux territoires et populations concernés par rapport aux nuisances que cela entraîne. Nous considérons qu'il est un peu tôt aujourd'hui pour se prononcer sur l'inscription de ce contournement dans le schéma et nous allons continuer à travailler sur ce schéma. Je serais heureux que vous veniez nous donner votre avis, ainsi que le maire de Rennes que je dois rencontrer prochainement, avant que nous en débattions ici même au mois d'octobre.

C'est vrai, le trafic est difficile localement, malgré les efforts importants de l'agglomération rennaise pour le Val et le transport collectif. Nous avons inscrit 3 millions d'euros dans le programme de modernisation des itinéraires de Bretagne pour l'amélioration de la gestion du trafic dans l'aire urbaine de Rennes.

Si, *in fine*, ce contournement n'était pas retenu, il faudrait réfléchir à d'autres aménagements permettant de désengorger la rocade sud. Pour parler franchement, nous sommes actuellement dans l'interrogation. Il faut également prendre en compte le développement du transport ferroviaire que vous avez évoqué dans votre question, ce qui veut dire que, dans la décision que nous prendrons, nous ferons une comparaison entre les différents modes de transports, avec les élus concernés.

Nous travaillerons donc jusqu'à l'automne et je serais heureux que vous puissiez venir au ministère des transports, afin de nous faire part de votre sentiment.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1133

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6433

Réponse publiée le : 23 juin 2010, page 4550

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 juin 2010